

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE



APPEL A SOUMISSION D'ARTICLES POUR LA REVUE DE STABILITE FINANCIERE EN AFRIQUE CENTRALE EDITION 2019

THEMATIQUE GENERALE :

*« Cycle conjoncturel et cycle financier dans
une union monétaire : quels enseignements pour
la CEMAC »*

Mai 2019

Avenue Monseigneur VOGT
BP: 1917-Yaoundé-Cameroun

Tel : 222 23 40 30/ Fax. 222 23 33 29
www.beac.int

La création de la monnaie unique européenne et la crise financière de 2007/2008 ont suscité un engouement pour la théorie des cycles. En particulier, la crise a révélé, d'une part, l'influence des fluctuations des prix d'actifs sur le cycle conjoncturel, du fait de l'existence de divers liens macrofinanciers, et a d'autre part, relancé la controverse autour de la question du degré d'interconnexion entre activité réelle et cycle financier dans une union monétaire, en empruntant deux directions majeures : les facteurs d'aggravation et les caractéristiques du cycle financier.

Parmi les sources d'aggravation du cycle financier sur le secteur réel figurent les imperfections du marché financier qui se manifestent par le poids de l'endettement et l'impact du service de la dette sur la croissance des dépenses du secteur privé. En période de relâchement des conditions financières, la valorisation des actifs accroît la valeur des suretés facilitant ainsi les emprunts profitables aux investissements. Parallèlement, la croissance de la dette augmenterait plus que proportionnellement le service de la dette, dans une situation de contraction des contraintes financières, ce qui limite la demande produisant ainsi un effet dépressif sur la croissance. La caractérisation des cycles financiers, en revanche, se retrouve au centre du débat sur la durée, l'amplitude, la dissymétrie, la propagation et les phases des cycles. Néanmoins, l'apparition des ensembles régionaux a contribué au recentrage de ce débat sur le degré de synchronisation ou de co-mouvement des chocs conjoncturels et financiers. Ainsi, certaines thèses soutiennent que la synchronisation des cycles est un critère endogène d'optimalité d'une zone monétaire, parce qu'elle contribue à réduire la dissymétrie des chocs, tandis que d'autres trouvent en elle la conséquence d'une union économique et monétaire du fait de la spécialisation des pays membres.

Sous l'angle de la stabilité financière, l'interdépendance entre cycle réel et cycle financier est appréhendée via la dimension temporelle du risque systémique. Celle-ci analyse généralement l'évolution du crédit rapporté au PIB par rapport à sa tendance de long terme en liaison avec la modification des conditions financières, ainsi que l'activation des amortisseurs susceptibles d'absorber les pertes en cas de chocs défavorables.

Cette thématique présente un double intérêt pour la CEMAC. Premièrement, avant de mettre en place des mécanismes de réduction du risque systémique, la politique macroprudentielle conduite à l'échelle sous-régionale devrait préalablement tenir compte des perturbations engendrées par les sphères réelle et financière. Deuxièmement, elle s'inscrit en droite ligne des instruments d'analyse macroprudentielle en cours de développement dans la sous-région.

La thématique pourra être abordée suivant quatre axes :

Axe 1 : synchronisation des cycles conjoncturel et financier

Axe 2 : caractérisation des cycles financiers dans la CEMAC

Axe 3 : conditions financières et dynamique de la dette dans la CEMAC

Axe 4 : indicateurs de formation et de matérialisation du risque systémique.

Les articles soumis pour publication devront être des originaux rédigés en français et abordant des thématiques innovantes en liaison avec la thématique retenue. Hormis cette exigence d'ordre général, les études ne devront, sous aucun prétexte, avoir fait l'objet de publication antérieure. De même, les auteurs sont conviés à ne soumettre qu'un texte à la fois. Par ailleurs, ils ne peuvent les proposer à d'autres revues ou éditeurs avant

d'avoir reçu l'aval du Secrétariat du Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale (CSF-AC). Lorsqu'un texte est publié dans la Revue, il ne peut être en partie ou en intégralité publié sur un autre support de communication sans autorisation préalable de la BEAC. Enfin, les auteurs dont les études ne seront pas sélectionnées seront notifiés par voie électronique.

1. Public cible

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux personnes remplissant les conditions de soumission évoquées *supra*. Seront accueillis avec beaucoup d'intérêt des études provenant des experts (i) des institutions de régulation, normalisation et supervision du secteur financier de la CEMAC, à savoir la CIMAC, la CIPRES, la COBAC, la COSUMAF, le GABAC, le GIMAC et la BEAC, (ii) du milieu académique, notamment celles présentées par des enseignants chercheurs ou doctorants abordant dans leurs travaux des problématiques se rapportant à la thématique retenue et manifestant un intérêt particulier pour l'amélioration du cadre de suivi de la stabilité financière dans la sous-région, (iii) des praticiens du secteur financier et des administrations publiques. Rentreront dans cette dernière catégorie, les propositions d'articles des agents des Ministères en charge de l'économie et des finances et ceux des institutions financières (FMI, Banque Mondiale, banques commerciales, sociétés d'assurance, BVMAC, etc.), exerçant leur activité dans la Zone.

2. Envoi et réception des propositions de contributions

Les propositions seront envoyées au Secrétariat du CSF-AC, avec copie à belibi@beac.int, belabout@beac.int et kouldjim@beac.int, en charge de la présélection. Elles devront tenir sur trois pages maximum suivant le plan indiqué ci-après :

- page de garde donnant le titre et le(s) nom(s) du ou des auteurs susceptible(s) de conduire l'étude ;
- thème traité et son intérêt pour la compréhension de la problématique retenue ;
- revue succincte de la littérature ;
- objectif(s) et hypothèse(s) de l'étude ;
- approche(s) méthodologique(s) ;
- résultats attendus et enseignements en termes d'implications pour la conduite de la politique macroprudentielle ;
- références bibliographiques.

En plus des propositions des contributions, les dossiers devront comprendre les curriculums vitae du ou des auteur(s).

Il convient de préciser, en vue d'éviter toute forme d'ambiguïté, que les soumissionnaires devront s'assurer de la disponibilité de toutes les informations au moment de répondre à l'appel à contribution. En revanche, le Secrétariat du Comité n'interviendra pas dans le processus de rédaction des études.

3. Examen et sélection des études à publier

Une fois notifiés de la sélection de leur projet, les récipiendaires disposeront d'environ **8 mois** pour faire parvenir leurs manuscrits au Secrétariat du CSF-AC qui procédera à la mise sous anonymat des études avant de les transmettre aux examinateurs pour évaluation. Cependant, il convient de préciser que l'acceptation d'un papier n'implique pas l'engagement ferme quant à sa publication dans la Revue. Les articles devront tenir sur 12 pages maximum (soit 3500 mots environ) y compris les annexes et les références bibliographiques.

4. Examineurs

Pour garantir la crédibilité des articles qui seront publiés dans la Revue, ceux-ci seront soumis à l'évaluation des examinateurs, hors Secrétariat du CSF-AC, sélectionnés en fonction de la thématique traitée et des contributions réceptionnées.

5. Rémunération

En plus de la reconnaissance scientifique, chaque étude publiée donne systématiquement droit à une rétribution forfaitaire **d'un million (1 000 000) de francs CFA** à titre d'encouragement.

Calendrier prévisionnel des travaux

Objet	Période
<i>Etape 1 : soumission des projets d'études accompagnés du ou des curriculum –vitae du ou des auteurs</i>	<i>1^{er} juin - 31 juillet 2019</i>
<i>Etape 2 : examen et sélection des projets par le Secrétariat du CSF-AC</i>	<i>1^{er} - 26 août 2019</i>
<i>Etape 3 : notification aux auteurs des projets sélectionnés</i>	<i>6 – 14 septembre 2019</i>
<i>Etape 4 : rédaction des études</i>	<i>16 septembre 2019-14 mai 2020</i>
<i>Etape 5 : réception et envoi des manuscrits aux examinateurs pour évaluation</i>	<i>15 mai- 05 juin 2020</i>
<i>Etape 6 : évaluation des études par les examinateurs</i>	<i>05 juin - 22 juillet 2020</i>
<i>Etape 7 : réponse aux auteurs et intégration des observations</i>	<i>5 août- 5 octobre 2020</i>
<i>Etape 8 : envoi par les auteurs des dernières versions des articles au Secrétariat du CSF-AC</i>	<i>10- 20 octobre 2020</i>
<i>Etape 9 : notification des dernières versions des études validées par le CSF-AC</i>	<i>novembre 2020</i>
<i>Etape 10 : publication de la RSF-AC 2019</i>	<i>novembre/décembre 2020</i>

Yaoundé, le 29 mai 2019

Le Secrétariat du CSF-AC

